



INFORMATIONS SUR LES OBJETS TRAITÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE



CORGÉMONT

**Assemblée municipale ordinaire
Lundi 15 juin 2026 à 20h00
Salle de spectacles**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2025.

Conformément à l'article 57 du règlement d'organisation, le procès-verbal est déposé publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réalisation d'une liaison du réseau d'eau potable entre les communes de Corgémont et Cortébert.

Le 13 février 2022, les citoyens avaient accepté un crédit de CHF 1'127'000.00 pour la réalisation d'une liaison du réseau d'eau potable entre Cortébert et Corgémont. Les travaux sont aujourd'hui terminés. Leur coût final s'élève à CHF 1'077'329.05.

Le projet présente ainsi un solde positif de CHF 50'329.05 par rapport au crédit voté.

3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif aux travaux de réfection : Lot 1 - Champs-Fornats.

Le 7 avril 2024, les citoyens avaient accepté un crédit d'engagement de CHF 1'380'000.00 (respectivement de CHF 1'320'430.00 en partie HT) pour les travaux de réfection du Lot 1 – Champs-Fornats. Le budget prévu était réparti de la manière suivante :

• Route	CHF 585'000.00	TTC
• Alimentation	CHF 425'532.00	HT
• Assainissement	CHF 309'898.00	HT

Les travaux sont aujourd'hui terminés. Le coût final des travaux s'élève à CHF 1'242'830.00, réparti comme suit :

• Route	CHF 696'540.98	
• Alimentation	CHF 272'526.55	
• Assainissement	CHF 273'762.47	

Le projet présente ainsi un solde positif de CHF 77'600.00 par rapport au crédit accordé.

4. Discuter et approuver les comptes municipaux 2025.

En 2025, les finances communales ont été fortement influencées par la dissolution de la Fondation Grosjean et par la réévaluation de l'immeuble de la Grand'Rue 6.

Dans le même temps, un important travail de remise en ordre des finances a permis de récupérer plusieurs subventions et contributions rétroactives. La mise à niveau de la comptabilité se poursuit et devrait être finalisée durant l'exercice 2026.

La lecture des comptes 2025 est rendue plus difficile en raison de la mise à jour du plan comptable. La situation devrait se stabiliser dès l'exercice 2026.

La situation découverte en 2024 a encore nécessité une importante réorganisation de l'administration communale ainsi que le recours à des soutiens externes.

RESULTAT DU COMPTE GLOBAL

Le compte global se solde par un léger excédent de charges de CHF 464.38, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 447'900.00.

RESULTAT DU COMPTE GENERAL

Le compte de résultat se solde par un excédent de charges de CHF 128'660.40, contre CHF 415'000.00 prévus au budget. Cette amélioration s'explique principalement par :

Influences positives
• Des recettes fiscales plus élevées que prévu ;
• L'obtention d'un soutien financier extraordinaire ;
• L'encaissement de subventions et contributions rétroactives ;
• La dissolution de la Fondation Grosjean.

Influences négatives
• Les comptes restent toutefois fortement impactés par la dévaluation du bâtiment de la Fondation Grosjean, pour un montant de CHF 1'100'000.00.

Le détail des comptes et les explications complémentaires peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité ou demandés directement au guichet municipal.

5. Discuter et approuver le Règlement des trajets scolaires.

Afin d'assurer une pratique cohérente et équitable envers l'ensemble des citoyens, le Conseil municipal a décidé d'établir un règlement communal concernant les trajets scolaires, domaine pour lequel aucun cadre précis n'existait jusqu'à présent.

Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti par la Constitution fédérale ainsi que par la Loi sur l'école obligatoire (LEO). Dans ce contexte, les communes ont la responsabilité de planifier les trajets scolaires et d'en évaluer le caractère acceptable et raisonnable.

Cette évaluation tient notamment compte de l'âge de l'élève, des caractéristiques du trajet (distance, dénivelé, nature du parcours) ainsi que de sa dangerosité.

Le Conseil municipal a ainsi jugé important de mettre en place un règlement permettant de définir un cadre clair, transparent et identique pour tous les élèves et leurs familles.

6. Information sur le rendement de l'investissement photovoltaïque.

Afin de répondre aux demandes formulées lors de précédentes assemblées communales, l'administratrice des finances en collaboration avec le Conseil municipal a réalisé une étude concernant la rentabilité des installations solaires présentes sur les toits de plusieurs bâtiments communaux : la salle de spectacles, la halle de sport de La Combe et l'école primaire Arc-en-Ciel.

Cette analyse porte notamment sur les coûts d'investissement engagés pour chaque bâtiment équipé, les frais d'amortissement annuels, les subventions obtenues ainsi que le rendement énergétique et financier des installations.

Installations de panneaux photovoltaïques	CHF 644'176.80
Total des charges fixes	CHF 32'208.84
Total de la vente d'énergie *	CHF 40'818.17
Bénéfice net annuel *	CHF 8'609.33

**Ces calculs sont basés sur les chiffres des comptes 2025.*

L'étude permet ainsi d'obtenir une vision globale de la performance des équipements photovoltaïques communaux. Le taux de rendement brut s'élève à 6.34%, tandis que le rendement net atteint 1.34%.

Le Conseil municipal relève également que ces investissements s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des infrastructures communales et de maîtrise des dépenses énergétiques futures.

7. Information des mesures prises en vue de la sécurité des chemins pédestres.

À la suite d'une intervention citoyenne lors de la dernière assemblée municipale, un travail a été entrepris concernant la sécurité des chemins pédestres et la cohabitation avec les activités agricoles.

Un groupe de travail réunissant des représentants de la Municipalité, du milieu agricole et de la population a été constitué afin d'analyser la situation et d'identifier les mesures à mettre en place.

Les premières séances ont notamment permis de travailler sur l'identification des zones présentant des risques particuliers, la préparation d'une communication adaptée ainsi que la mise en place d'outils d'information et de sensibilisation. Une check-list de prévention a également été remise aux agriculteurs. Cet autocontrôle est demandé avant la mise en pâture du bétail afin de renforcer la sécurité et la prévention dans les secteurs concernés.

Les documents réalisés seront publiés sur le site internet communal, accompagnés d'une information dans la Feuille d'avis du district de Courtelary une fois le travail finalisé.

8. Divers et imprévus.

Un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée sur la base du registre officiel des électeurs. Cette mesure vise à garantir que seules les personnes disposant du droit de vote communal puissent participer aux décisions. En cas de doute, une pièce d'identité pourra être demandée.

Le Conseil municipal remercie la population pour sa compréhension et sa collaboration, et espère que les informations présentées permettront à chacun de mieux connaître les projets communaux.

La population est cordialement invitée à participer à cette séance, qui se tiendra le lundi 15 juin à 20h00 à la salle de spectacles.

Le Conseil municipal de Corgémont

COMPTES DE RESULTAT 2025

	Comptes 2025		Budget 2025		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale						
0110 Législatif	15 720.30	-	17 300.00	-	10 272.70	-
0120 Exécutif	78 923.77	-	88 500.00	-	74 298.11	2 478.70
0220 Services généraux	647 030.56	28 704.35	531 500.00	15 500.00	586 899.03	25 340.06
0290 Immeubles administratifs	169 401.28	27 561.60	180 000.00	30 000.00	653 150.75	41 768.28
0 Administration générale	911 075.91	56 265.95	817 300.00	45 500.00	1 324 620.59	69 587.04
1 Ordre et sécurité publics, défense						
1110 Police	131 683.54	28 476.40	129 800.00	6 500.00	141 069.75	18 844.00
1400 Questions juridiques	70 218.34	82 892.10	109 000.00	45 000.00	81 968.20	18 261.75
1500 Service du feu	119 582.77	113 598.95	106 000.00	100 000.00	137 612.75	112 838.60
1610 Défense militaire	961.45	-	3 000.00	-	17 897.90	6 410.25
1620 Protection civile	25 206.95	26 317.00	6 000.00	-	26 088.51	-
1626 Organisation régionale de protection civile	-	-	18 000.00	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	347 653.05	251 284.45	371 800.00	151 500.00	404 637.11	156 354.60
2 Formation						
2110 Ecole enfantine	99 129.90	-	90 000.00	-	85 722.75	-
2120 Degré primaire	617 034.21	85 830.55	613 000.00	-	622 147.40	-
2130 Degré secondaire I	862 438.85	414 604.00	977 200.00	245 000.00	939 240.76	219 990.50
2140 Ecoles de musique	50 318.75	-	65 000.00	-	42 482.40	-
2170 Bâtiments scolaires	420 612.03	234 322.50	452 100.00	165 000.00	371 458.30	169 936.50
2171 Bâtiments scolaires	-	3 220.00	-	-	-	-
2180 Accueil à journée continue	378 571.91	386 460.80	314 200.00	256 000.00	282 922.05	279 846.90
2190 Direction et administration des écoles	13 648.34	-	20 000.00	-	12 127.15	-
2192 Bibliothèque scolaire	1 113.85	-	1 000.00	-	1 000.00	-
2195 Transport d'élèves	12 090.50	-	20 000.00	-	14 004.00	-
2197 Service social scolaire	10 433.20	2 714.05	-	-	24 937.40	2 600.10
2300 Formation professionnelle initiale	300.00	-	300.00	-	300.00	-
2 Formation	2 465 691.54	1 127 151.90	2 552 800.00	666 000.00	2 396 342.21	672 374.00
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
3210 Bibliothèques	4 207.50	-	3 500.00	-	3 472.50	-
3220 Concerts et théâtre	-	-	3 500.00	-	4 950.00	-
3290 Culture, autres	21 388.90	-	18 650.00	-	16 503.80	-
3320 Mass media	25 853.13	-	23 000.00	-	23 764.00	-
3410 Sports	23 250.00	1 420.00	24 200.00	-	23 090.00	990.00
3420 Loisirs	26 645.10	4 330.00	37 700.00	900.00	22 944.90	4 501.42
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	101 344.63	5 750.00	110 550.00	900.00	94 725.20	5 491.42
4 Santé						
4120 Etablissements médico-sociaux	100.00	-	-	-	-	-
4320 Lutte contre les maladies, autres	-	-	500.00	-	1 400.00	-
4330 Service médical scolaire	-	-	3 500.00	-	3 549.60	-
4331 Service dentaire scolaire	3 022.90	-	2 500.00	-	462.00	-
4900 Santé publique	5 316.95	-	-	-	-	-
4 Santé	8 439.85	-	6 500.00	-	5 411.60	-
5 Sécurité sociale						
5310 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-	4 916.00	-	3 300.00	-	4 361.00
5320 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	410 667.85	-	435 000.00	-	434 715.00	-
5410 Allocations familiales	4 317.00	-	-	-	-	-
5440 Protection de la jeunesse (en général)	1 015.00	-	25 100.00	-	1 022.00	2 446.00
5444 Animation de jeunesse	15 253.00	-	5 000.00	-	1 800.00	-
5450 Prestations aux familles (en général)	259 500.35	188 104.36	281 000.00	208 000.00	268 095.48	207 316.96
5721 Aide matérielle à bien plaire	3 621.45	-	-	-	3 999.00	-
5790 Aide sociale	-	-	-	-	-	-
5796 Service social régional	48 365.35	-	40 000.00	-	24 765.20	-
5799 Compensation des charges de l'aide sociale	1 066 110.95	-	1 030 000.00	-	1 027 768.85	-
5 Sécurité sociale	1 808 850.95	193 020.36	1 816 100.00	211 300.00	1 762 165.53	214 123.96
6 Transports et télécommunications						
6150 Routes communales	542 367.42	39 268.01	505 500.00	45 000.00	522 599.92	64 895.00
6220 Trafic régional	756.00	-	1 000.00	-	861.00	-
6291 Transports publics, part de la commune	133 958.00	-	130 000.00	-	126 762.60	-
6400 Télécommunications	-	8 000.00	-	8 000.00	-	8 000.00
6 Transports et télécommunications	677 081.42	47 268.01	636 500.00	53 000.00	650 223.52	72 895.00
7 Protection de l'envir. et aménagement du territoire						
7100 Alimentation en eau (en général)	1 620.95	-	7 000.00	-	12 222.00	-
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	557 484.05	557 484.05	535 000.00	535 000.00	545 093.30	545 093.30
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	515 503.60	515 503.60	464 000.00	464 000.00	593 413.75	593 413.75
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	289 246.45	289 246.45	281 300.00	281 300.00	266 602.71	266 602.71
7410 Corrections de cours d'eau	17 287.30	-	20 000.00	-	14 557.10	419 682.41
7450 Dangers naturels	14 763.00	5 426.50	13 000.00	-	-	-
7610 Protection de l'air et du climat	1 152.00	1 152.00	-	-	-	-
7690 Lutte contre la pollution de l'environnement	921.00	-	-	-	-	-
7710 Cimetières, crématoires (en général)	2 403.25	1 500.00	47 000.00	3 000.00	1 885.55	5 300.00
7792 Toilettes pour chiens	3 918.10	-	1 500.00	-	-	337.35

7900 Organisation du territoire (en général)	17 769.70	-	-	-	-	-
7907 Conférences régionales	5 157.60	-	-	-	-	-
7 Protection de l'envir. et aménagement du territoire	1 427 227.00	1 370 312.60	1 368 800.00	1 283 300.00	1 433 774.41	1 830 429.52
8 Économie publique						
8110 Administration, exécution et contrôle	1 605.60	-	1 000.00	-	1 165.00	-
8130 Améliorations de l'élevage	1 000.00	-	-	-	-	-
8200 Sylviculture	113 471.45	178 524.27	146 000.00	161 000.00	146 883.61	175 486.45
8400 Tourisme	-	5 120.00	-	-	-	-
8406 Tourisme régional	16 618.00	-	11 000.00	4 000.00	10 896.10	5 074.00
8500 Industrie, artisanat et commerce	450.00	-	-	-	-	-
8506 Promotion économique régionale	2 763.00	-	-	-	-	-
8600 Banques et assurances	-	-	-	16 000.00	-	-
8710 Electricité (en général)	-	71 403.00	-	70 000.00	-	69 477.15
8712 Centrale électrique (entreprise communale)	21 884.66	70 138.32	-	-	-	-
8730 Chauffage à distance - CAD	254 942.32	211 959.39	185 000.00	173 000.00	226 044.20	177 010.20
8900 Autres exploitations artisanales	-	-	5 000.00	-	-	-
8 Économie publique	412 735.03	537 144.98	348 000.00	424 000.00	384 988.91	427 047.80
9 Finances et impôts						
9100 Impôts communaux généraux	126 824.11	4 577 192.50	160 000.00	4 190 000.00	629 260.73	4 810 802.95
9101 Impôts spéciaux	860.40	189 510.40	-	210 000.00	7 116.50	205 742.65
9102 Taxes immobilières	996.25	360 558.90	-	400 000.00	121.20	372 532.55
9103 Taxes sur les chiens	1 680.00	12 463.80	-	10 000.00	-	11 920.00
9300 Péréquation financière et compensation des charges	332 097.00	571 289.30	340 000.00	568 000.00	337 643.00	595 052.00
9500 Quotes-parts, autres	-	22 473.20	-	-	-	33 524.85
9610 Intérêts	53 673.64	46 885.05	40 200.00	10 000.00	60 055.75	28 476.71
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	8 451.45	72 698.15	83 000.00	124 000.00	158 386.04	553 703.95
9635 Domaines	283 323.08	323 551.45	170 000.00	256 000.00	171 203.68	236 787.55
9690 Patrimoine financier	26 400.00	74 892.69	-	-	-	15 640.36
9691 Fondation Grosjean	1 168 184.40	391 952.67	-	-	56 249.30	56 249.30
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-	-	-	-	-	565.45
9900 Postes non répartis, article 84 OCo	-	-	-	-	294 639.38	-
9901 Amortissement du patrimoine administratif existant	241 666.55	-	242 000.00	-	241 666.55	-
9950 Charges et revenus neutres	-	43 929.50	-	45 000.00	-	43 929.55
9 Finances et impôts	2 244 156.88	6 816 058.01	1 035 200.00	6 228 050.00	1 956 342.13	6 964 927.87
Total	10 404 256.26	10 275 595.86	9 063 550.00	8 648 500.00	10 413 231.21	10 413 231.21
Excédent des dépenses	-	128 660.40	-	415 050.00	-	-
Excédent des recettes	-	-	-	-	-	-
	10 404 256.26	10 404 256.26	9 063 550.00	9 063 550.00	10 413 231.21	10 431 231.21

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2025

	Comptes 2025		Budget 2025		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale						
0290 Immeubles administratifs	24 478.25	33 693.00	30 000.00	-	-	-
0 Administration générale	24 478.25	33 693.00	30 000.00	-	-	-
2 Formation						
2170 Bâtiments scolaires	-	-	-	-	-	51 926.85
2 Formation	-	-	-	-	-	51 926.85
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
3420 Loisirs	26 973.95	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	26 973.95	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications						
6150 Routes communales	661 054.68	-	-	-	977 870.75	-
6 Transports et télécommunications	661 054.68	-	-	-	977 870.75	-
7 Protection de l'envir. et aménagement du territoire						
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	272 863.00	63 090.45	-	-	521 446.70	1 437 972.50
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	126 787.22	-	-	-	452 982.00	-
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	-	-	-	-	42 742.20	-
7710 Cimetières, crématoires (en général)	-	-	50 000.00	-	-	-
7 Protection de l'envir. et aménagement du territoire	399 650.22	63 090.45	50 000.00	-	1 017 170.90	1 437 972.50
8 Économie publique						
8730 Chauffage à distance - CAD	-	3 875.00	-	-	-	-
8 Économie publique	-	3 875.00	-	-	-	-
9 Finances et impôts						
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	-	-	-	-	1 118 688.55	-
9 Finances et impôts	100 658.45	1 112 157.10	-	-	2 608 587.90	3 113 730.20
Total	1 112 815.55	100 658.45	80 000.00	-	4 603 629.55	3 113 730.20
Excédent des dépenses	-	1 112 157.10	-	80 000.00	-	505 142.30
Excédent des recettes	-	-	-	-	-	-
	1 112 815.55	1 212 815.55	-	-	4 603 629.55	4 603 629.55